

Délibération n°2025-52

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
(Séance du 10 avril 2025)**

Date de convocation : 04/04/2025
Nombre de délégués en exercice : 33
Nombre de délégués présents : 25
Nombre de délégués votants : 31

Le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, s'est réuni le jeudi 10 avril 2025 à 18 heures, au nombre prescrit par la loi, au siège de la CCVO, 1 Avenue des Pyrénées à Arudy, sous la présidence de M. CASAUBON Jean-Paul, Président.

Présents titulaires : M. AUSSANT Claude, M. BARBAN Jean-Louis, Mme BERGES Isabelle, M. BEROT-LARTIGUE Michel, Mme BLANCHET Anne, M. BONNEMASON Bernard, M. CARRERE Jean-Bernard, M. CARREY Daniel représenté par M. CASAU Henri, M. CASADEBAIG Robert, M. CASAUBON Jean Paul, Mme CASSOU Sylvie, M. DAGUERRE Robert, Mme LAHOURATATE Nicole, M. LEGLISE Vincent, M. MARTIN Fernand, M. MONGAUGÉ Jean-Luc, Mme MOULAT Monique, Mme MOURTEROT Josiane, M. PARIS Rémi, M. PINOUT Bernard, Mme POUEYMIROU-BOUCHET Nadège, M. REGNIER Jean-François, M. SANZ Alain, M. SASSOUBRE Guy, M. VISSÉ Bernard

Absents ou excusés : Mme BARRAQUE Anne-Marie, M. CACHELOU Yoann, Mme CLAVIER Hélène, M. DESSEIN Michaël, M. ESQUER Philippe, M. GABASTON Jean-Pierre, M. LABERNADIE Patrick, M. LOUSTAU Christian

Pouvoirs : Mme BARRAQUE Anne-Marie donne pouvoir à Mme BERGES Isabelle
Mme CLAVIER Hélène donne pouvoir à Mme LAHOURATATE Nicole
M. DESSEIN Michaël donne pouvoir à M. MONGAUGÉ Jean-Luc
M. ESQUER Philippe donne pouvoir à M. AUSSANT Claude
M. LABERNADIE Patrick donne pouvoir à Mme MOULAT Monique
M. LOUSTAU Christian donne pouvoir à M. CASADEBAIG Robert

Secrétaire de séance : M. SASSOUBRE Guy

OBJET : LE PRÉAU – PHASE 2 – ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX

RAPPORTEUR : Jean-Paul CASAUBON, Président

L'extension du « Préau » à Iseste a pour ambition de concourir à la vitalité sociale et culturelle et à l'attractivité de la vallée d'Ossau. Ce projet, prévu globalement dès 2018, veut impulser une dynamique et animer le territoire en direction d'un public diversifié.

Les objectifs de cette phase 2 en sont définis comme suit :

- Poursuivre le rayonnement culturel de la vallée d'Ossau par une programmation concertée et/ou partagée avec les territoires voisins.
- Favoriser la créativité des acteurs locaux, fondée sur la vitalité du tissu associatif en proposant un lieu d'accueil pour les répétitions et créations amateurs et participer à la transversalité des disciplines.
- Favoriser la création artistique et accompagner l'émergence de nouveaux talents supra locale et régionale de Nouvelle-Aquitaine par la diffusion ou l'accueil en résidence.
- Favoriser les échanges entre le monde associatif, les milieux culturels et artistiques et les habitants de la vallée en tant qu'outil de médiation culturelle.
- Développer l'offre d'éducation artistique et culturelle auprès des différents publics visant à l'égalité des chances pour les habitants et l'égalité d'accès aux services et à la culture. Le Préau sera un support pour la qualité de l'offre d'activités périscolaires.
- Promouvoir la culture et le patrimoine ossalois, visant tous les publics, le jeune public, les familles, avec un partage intergénérationnel et une notion d'identité culturelle.
- Créer une vitrine culturelle clairement identifiée auprès des habitants et une mise en tourisme de la vitalité de la vallée d'Ossau.
- L'ambition de la politique culturelle intercommunale étant, à terme, de mettre en place un Contrat Local d'Education Artistique et Culturelle dans la limite des possibilités organisationnelles et financières de la collectivité et de ses partenaires.

Le centre d'art et de culture se veut être un équipement complémentaire existants sur le territoire et ses alentours proches, avec une capacité de configurations avec un rayonnement local (accueil et accompagnement de la création artistique amateur), Haut béarnais (programmation et diffusion de la scène locale, notamment les premières diffusions pour permettre aux artistes de tester la confrontation au public) et départemental (mise en lumière des artistes auprès des professionnels de la culture).

Une consultation a été menée en procédure adaptée afin de choisir les entreprises qui réaliseront les travaux du Préau phase 2.

Après avoir procédé à l'analyse des offres en commission, il est proposé d'attribuer les lots comme suit :

Lot	Entreprise	Offre € HT
LOT 1 / Gros œuvre	COUMES	75 588.02
LOT 2 / Charpente	DA SILVA	173 460.50
LOT 3 / Métallerie	OACA	13256.00
LOT 4 / Menuiserie alu	SARTHOU	12 920.33
LOT 5 / Menuiserie bois	SARTHOU	60 296.33
LOT 6 / Plâtrerie	NAYA	56 000.00
LOT 7 / Carrelage	AMPC	2 000.90
LOT 8 / Electricité	POYER	33 522.00
LOT 9 / Plomberie	AYPHASSORHO	53 994.65
LOT 10 / Peinture sols souples	NAYA	24 000.00
	TOTAL	504 038.70

Le rapport entendu,

Le Conseil Communautaire, **à l'unanimité,**

APPROUVE l'attribution des lots aux entreprises.

AUTORISE Monsieur le Président à signer les marchés conformément à ce qui a été présenté.

AUTORISE Monsieur le Président à prendre toute décision concernant la préparation, l'exécution et le règlement des marchés relatifs à l'opération précitée, ainsi que toutes modifications, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Le Président,

Jean-Paul CASAUBON

